

Erratum dans la directive clinique « N° 250-Infection Récurrente Des Voies Urinaires » [J Obstet Gynaecol Can 2017;39(10):e464–e474]

Annette Epp, M.D., Saskatoon, Sask.

Annick Larochelle, M.D., Saint-Lambert, Qc

Le contenu suivant de la directive clinique originale était erroné :

Les femmes enceintes exposées à des risques d'infection récurrente des voies urinaires devraient se voir offrir une prophylaxie continue ou postcoïtale faisant appel à la nitrofurantoïne ou à la céphalexine, sauf au cours des quatre derniers mois de grossesse (II-1B).

Il a été révisé comme suit :

Les femmes enceintes exposées à des risques d'infection récurrente des voies urinaires devraient se voir offrir une prophylaxie continue ou postcoïtale faisant appel à la nitrofurantoïne ou à la céphalexine, sauf au cours des quatre dernières semaines de grossesse (II-1B).

Le bureau de la rédaction s'excuse de cette erreur.

DOI de l'article original : <https://doi.org/10.1016/j.jogc.2017.08.022>

J Obstet Gynaecol Can 2023;45(2):174

<https://doi.org/10.1016/j.jogc.2023.02.002>

© 2023 The Society of Obstetricians and Gynaecologists of Canada/La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada. Published by Elsevier Inc. All rights reserved.